

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT DU 12 JUILLET 2020

Présents : Madame Sylvie TOMIC, Monsieur Mohamed CHIH, Monsieur Laurent BOSETTI, Madame Céline DE LAURENS, Madame Audrey HENOCQUE, Monsieur Raphaël MICHAUD, Monsieur Vincent MONOT, Madame Fanny DUBOT, Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, Monsieur Jean-Hugues LA FAY, Monsieur Luc VOITURIER, Monsieur Yacine FEKRANE, Madame Bénédicte PASIECZNIK, Madame Sophie PECOURT, Madame Florence LECLUSE, Monsieur Clément ESCARAVAGE, Monsieur Thomas DOSSUS, Madame Caroline RAMIREZ, Monsieur Barthélémy CHENAUX, Madame Lucie VACHER, Monsieur Boris MIACHON DEBARD, Madame Aurélie GRIES, Madame Eugénie WIBER, Madame Maxence GALLICE, Monsieur Loïc GRABER

Absents : Monsieur Christophe GEURJON (donne pouvoir à Jean-Yves SECHERESSE), Madame Emilie DESRIEUX (donne pouvoir à Jean-Yves SECHERESSE)

1- INSTALLATION DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT PAR M. SÉCHERESSE

M. SÉCHERESSE :

« Mesdames et Messieurs, cher.es collègues, je vous propose de vous asseoir.

Bien, bonjour à toutes et à tous, je vous propose en préambule de cette première séance du conseil municipal du 7^e arrondissement au cours de ce mandat, de donner la parole à Mme la Maire, Myriam PICOT. »

1-2 Ouverture de la première séance du conseil d'arrondissement par Mme Myriam PICOT, maire sortante

Mme PICOT :

« Pour ma dernière intervention dans cette salle des mariages, je voudrais d'abord vous féliciter chaleureusement pour votre élection.

Dans les jours qui viennent, vous allez mesurer la responsabilité de ce mandat. Vous représentez désormais l'ensemble des habitants de cet arrondissement. C'est une très belle responsabilité, mais c'est aussi une mission de chaque instant.

Avant de laisser ma place à cette tribune, permettez-moi d'abord de remercier l'ensemble de l'équipe qui m'a accompagnée depuis 2014. Élus de la majorité ou de l'opposition, chacun a apporté sa sensibilité, ses idées, son dévouement au service de l'arrondissement, dont certains sous le mandat de Jean-Pierre FLACONNÈCHE déjà.

Je crois que nous n'avons pas à rougir de notre action pour soutenir le développement du 7^e et répondre aux besoins de ceux qui y habitent, qui y exercent leur profession ou leurs activités. Sans nier, bien sûr, les difficultés d'un mandat de proximité dans un territoire comme le nôtre, aussi divers.

Permettez-moi également de saluer mon cabinet, Pierrick CHOBBAUX, Emmanuel STAWICKI, Heddi MARTINEZ, Elodie TISSERAND et Séverine LOPEZ qui se sont toujours montrés d'une aide précieuse pour nous, les élus, pour les habitants, les entreprises, les commerces, les associations ou les conseils de quartier.

Permettez-moi encore de saluer nos directrices générales des services, Laurence LÉGER d'abord, puis Natacha RIVAT en poste aujourd'hui, et plus largement tout le personnel de la mairie. Pendant le confinement, puis pour assurer la réussite du déconfinement, nos agents se sont admirablement organisés et ont toujours répondu aux usagers.

Ces six dernières années, il leur a d'ailleurs fallu composer avec la progression démographique du 7^e arrondissement et les attentes croissantes de la population, malheureusement sans moyens supplémentaires. J'espère que la mairie centrale en fera une priorité à partir de maintenant. La pandémie a en effet bousculé tous nos repères. Elle a rappelé la force et la capacité d'adaptation de nos services publics, et pas seulement dans les hôpitaux.

C'est à vous maintenant qu'il appartient de mettre en œuvre un nouveau projet dans cette période inédite de notre histoire. Pendant la campagne, chacun à notre manière, nous avons partagé des priorités communes pour cet arrondissement, à commencer par la transition environnementale. Nous constatons chaque jour les ravages que l'Homme fait subir à la planète. Les propositions de la convention citoyenne pour le climat marquent un premier pas, mais il est grand temps d'agir sur tous les territoires, à toutes les échelles.

Nous avons aussi mis au cœur de nos programmes le besoin de solidarité, alors que la crise économique succède à la crise sanitaire. La sociologue franco-israélienne Eva ILOUZ dit justement que « les crises n'ont pas leur pareil pour exposer à l'œil nu les structures mentales et sociales tacites ». On ne peut plus taire les inégalités, la souffrance des plus fragiles, la solitude, les discriminations ou les violences familiales. Gardez en tête la tradition de solidarité qui imprègne cet arrondissement.

Et comment pourrions-nous oublier, enfin, l'urgence de réinventer le lien démocratique. L'abstention constatée au 2^e tour des élections n'est pas la conséquence de la seule pandémie, elle traduit au contraire une demande pressante de proximité. Il vous faut renforcer les compétences des mairies d'arrondissement. C'est à nous que les habitants s'adressent pour tous les problèmes du quotidien, peu leur importent nos pouvoirs réels.

Je vous souhaite bonne chance dans ces différents chantiers. Pour ma part, je resterai attentive au 7^e au sein du Conseil de la Métropole. Je vous souhaite donc, à nous tous, pleine réussite au service de ce magnifique arrondissement.

Merci.

Mes chers collègues, le quatrième alinéa de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales précise que les premiers et deuxièmes alinéas de l'article L.2122-8 sont applicables au conseil d'arrondissement.

Or, le premier alinéa de l'article L.2122-8 précise que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Donc, idem pour le

conseil d'arrondissement, et donc, c'est Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE, doyen de cette assemblée, qui va présider la séance d'installation, et je lui cède la parole. »

M. SÉCHERESSE :

« Ce n'est pas parce que je suis vieux, mais c'est que l'assistance est très jeune que je me retrouve dans cette situation. En tout cas, merci, et je vous propose de commencer directement notre séance.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la séance est déclarée ouverte.

Le deuxième alinéa de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales précise que l'élection du maire d'arrondissement qui suit le renouvellement général du conseil municipal a lieu huit jours après celle du maire de la commune. Le conseil d'arrondissement est à cette occasion exceptionnellement convoqué par le maire de la commune.

Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur Grégory DOUCET, élu le 04 juillet 2020, vous a donc convoqués le 12 juillet 2020 pour élire le maire et les adjoints de l'arrondissement. En application de l'article L252121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'une secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner à main levée la benjamine de notre assemblée, Maxence GALLICE.

Je mets au vote la désignation du secrétaire à main levée.

Qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Mme GALLICE est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'installation des membres du conseil d'arrondissement, Madame Maxence GALLICE, secrétaire de séance va procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau issu des élections du 15 mars et du 28 juin 2020.

Madame Sylvie TOMIC, Monsieur Mohamed CHIH, Monsieur Laurent BOSETTI, Madame Céline DE LAURENS, Madame Audrey HENOCQUE, Monsieur Raphaël MICHAUD, Monsieur Vincent MONOT, Madame Fanny DUBOT, Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, Monsieur Jean-Hugues LA FAY, Monsieur Luc VOITURIER, Monsieur Yacine FEKRANE, Madame Bénédicte PASIECZNIK, Madame Sophie PECOURT, Madame Florence LECLUSE, Monsieur Clément ESCARAVAGE, Monsieur Thomas DOSSUS, Madame Caroline RAMIREZ, Monsieur Barthélémy CHENAUX, Madame Lucie VACHER, Monsieur Boris MIACHON DEBARD, Madame Aurélie GRIES, Madame Eugénie WIBER, Madame Maxence GALLICE, Monsieur Christophe GEOURJON (absent, donne pouvoir à Jean-Yves SECHERESSE), Monsieur Loïc GRABER, Madame Emilie DESRIEUX (absente, donne pouvoir à Jean-Yves SECHERESSE)

1-2 Installation des membres du conseil d'arrondissement par M. Jean-Yves Sécheresse

M. SÉCHERESSE :

Le quorum étant atteint, nous pouvons donc poursuivre.

Je vais maintenant procéder à l'installation des élu.e.s d'arrondissement.

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu le 15 mars et le 28 juin 2020 dans le 7^{ème} arrondissement de la Ville de LYON pour l'élection du Conseil d'arrondissement que Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement ont été élu.e.s avec les nombres de voix suivants :

Madame Sylvie TOMIC	9 049 voix
Monsieur Mohamed CHIHI	9 049 voix
Monsieur Laurent BOSETTI	9 049 voix
Madame Céline DE LAURENS	9 049 voix
Madame Audrey HENOCQUE	9 049 voix
Monsieur Raphaël MICHAUD	9 049 voix
Monsieur Vincent MONOT	9 049 voix
Madame Fanny DUBOT	9 049 voix
Monsieur Jean-Yves SECHERESSE	2 995 voix
Monsieur Jean-Hugues LA FAY	9 049 voix
Monsieur Luc VOITURIER	9 049 voix
Monsieur Yacine FEKRANE	9 049 voix
Madame Bénédicte PASIECZNIK	9 049 voix
Madame Sophie PECOURT	9 049 voix
Madame Florence LECLUSE	9 049 voix
Monsieur Clément ESCARAVAGE	9 049 voix
Monsieur Thomas DOSSUS	9 049 voix
Madame Caroline RAMIREZ	9 049 voix
Monsieur Barthélémy CHENAUX	9 049 voix
Madame Lucie VACHER	9 049 voix
Monsieur Boris MIACHON DEBARD	9 049 voix
Madame Aurélie GRIES	9 049 voix
Madame Eugénie WIBER	9 049 voix
Madame Maxence GALLICE	9 049 voix
Monsieur Christophe GEOURJON	2 995 voix
Monsieur Loïc GRABER	2 787 voix
Madame Emilie DESRIEUX	2 995 voix

Je les déclare installés dans leur fonction de membres du conseil d'arrondissement du 7^{ème} arrondissement de la Ville de Lyon.

2- ÉLECTION DU MAIRE

2-1 Élection des assesseurs

M. SÉCHERESSE :

« Mesdames et Messieurs, cher.es collègues, pour procéder à l'élection du maire d'arrondissement, nous devons d'abord désigner deux assesseurs à la majorité absolue.

Je vous propose de désigner à main levée les deux élus les plus jeunes de cette assemblée parmi les groupes politiques représentés, à savoir, Madame Aurélie GRIES et Monsieur Loïc GRABER.

Qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Madame Aurélie GRIES et Monsieur Loïc GRABER ayant obtenu la majorité absolue, ils sont désignés assesseurs de séance. »

M. Jean-Yves Sécheresse

Avant de procéder à l'élection du Maire, je vais vous donner un certain nombre d'éléments afférents à l'élection du Maire d'arrondissement, issus des articles L. 2122-4 à L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L 2511-25 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement, élu au sein du conseil d'arrondissement.

En application de l'article L 2122-4 du CGCT, le conseil municipal et d'arrondissement élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deux alinéas précédents cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Pour ce qui concerne spécifiquement les communes de Paris, Marseille et Lyon, l'article L 2511-25 du CGCT dispose que les fonctions de Maire de la commune et de Maire d'arrondissement sont incompatibles.

En outre, la décision du Conseil constitutionnel n° 2013-687 DC du 23 janvier 2014 relative à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles énonce, dans son considérant n° 64, que les fonctions de Maire et de Président du Conseil de la Métropole de Lyon sont incompatibles entre elles à compter du renouvellement général des Conseils municipaux de 2020.

Par ailleurs, l'article LO 2122-4-1 du CGCT prévoit que le conseiller municipal et d'arrondissement qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

De même, l'article L 2122-5 du CGCT dispose que les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées à l'alinéa précédent.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au même alinéa.

Par ailleurs, l'article L 2122-5-1 du CGCT prévoit que l'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants.

De même, l'article L 2122-5-2 du CGCT dispose que les fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Enfin, pour ce qui concerne les parlementaires :

- les articles LO 141-1 et LO 297 du code électoral disposent que le mandat de député ou de sénateur est incompatible avec les fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire ;
- l'article 6-3 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen prévoit que le mandat de député européen est incompatible avec les fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire.

Mode de scrutin applicable

En application de l'article L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal (article L 2122-10 du CGCT) et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures (article L 2122-12 du CGCT).

2-3 Élection du maire d'arrondissement

M. SÉCHERESSE :

« J'invite maintenant le conseil à procéder au scrutin secret à l'élection du maire du 7^e arrondissement. Qui sont les candidats ou candidates ? »

Mme DUBOT :

« Monsieur le doyen, je suis candidate pour être maire du 7^e arrondissement. »

M. SÉCHERESSE :

« Merci Madame, y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Donc, la candidate au poste de maire du 7^e arrondissement est donc Madame Fanny DUBOT.

Nous allons procéder au vote. Les bulletins et enveloppes sont à votre disposition. Je vous remercie de faire votre choix. Je remercie la secrétaire de séance de déposer en premier son enveloppe dans l'urne qui va circuler et de signer la feuille d'émargement. Nous ferons ensuite circuler l'urne parmi vous par ordre alphabétique et vous devrez signer la liste d'émargement après avoir voté. Je vous invite à voter.

Mesdames et Messieurs, cher.es collègues, j'invite les assesseurs désignés à venir à la table rejoindre la secrétaire pour procéder au dépouillement.

Mesdames et Messieurs, cher.es collègues, voici les résultats du vote pour l'élection du maire du 7^e arrondissement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- Bulletins blancs ou nuls :	4
- Suffrage exprimé :	23
- Majorité absolue :	13

A obtenu :

Mme Fanny DUBOT : 23 voix

Mme Fanny DUBOT est donc élue maire du 7^e arrondissement.

Applaudissements.

Remise de l'écharpe de Maire par M. Sécheresse à Mme DUBOT.

« Bien, Madame DUBOT, j'aurais préféré vous remettre cette écharpe comme on le fait d'habitude, malheureusement, le contexte que vous connaissez nous l'interdit. J'aurais pu aussi vous faire la bise républicaine que nous faisons traditionnellement, mais malheureusement, ça sera pour plus tard, j'espère le plus tôt possible, même si on peut être inquiet à bien des égards. Donc, permettez-moi de vous reconnaître cette écharpe de maire de l'arrondissement, de notre 7^e arrondissement et de vous féliciter pour votre brillante élection qui vient d'intervenir. Félicitations.

Applaudissements.

Bien, avant de vous céder ce fauteuil de maire, je voudrais réitérer mes félicitations. Vous le savez, une charge importante vous attend dans un arrondissement qui est extrêmement vaste, qui est découpé en quartiers et qui sont parfois très différents, où les questions qui se posent chaque jour sont des questions parfois cruciales pour nos concitoyens, nos résidents. Rassurez-vous, je ne vous les détaillerai pas, je ne veux pas vous mettre le moral à zéro d'entrée. Et je sais que vous pourrez faire face, parce que votre mobilisation est totale et que vous pourrez vous appuyer sur une équipe qui sera solide.

Donc, permettez-moi de vous féliciter, de faire attention à bien écouter nos concitoyens, et peut-être parfois moins écouter la pression au quotidien de nos amis, méfiez-vous de vos amis parfois. Et donc, je vous souhaite une bonne chance, une bonne réussite, et permettez-moi que l'on fasse une seule chose, c'est de vous applaudir une deuxième fois.

Applaudissements.

Installez-vous, je vous en prie. Bonne chance. »

2-4 Discours : Mme DUBOT

Mme la Maire :

« Merci. Ça m'aura au moins permis d'enlever le masque. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, c'est un honneur de prononcer ces quelques mots devant vous. Nous sortons d'une campagne électorale inhabituelle. Elle a été marquée, comme tous les secteurs, par la crise sanitaire. Aussi, mes premiers mots seront en direction des soignantes et des soignants ainsi que toutes celles et ceux qui ont assuré la continuité du service public pendant la période de confinement. Nous devons beaucoup à ces femmes et ces hommes. Je souhaite leur dire merci. Notre service public hospitalier, sous doté depuis des années, n'était pas prêt à un tel choc et sans l'incroyable énergie déployée par les soignantes et les soignants, nous aurions traversé cette crise plus difficilement encore.

Merci également aux agents municipaux et aux assesseurs citoyens qui ont permis le bon déroulement du scrutin. Notre vigilance doit rester maximale. L'actualité nous l'a rappelé. Je vous remercie aujourd'hui, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs du public, de respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Je tiens à remercier les 9049 électeurs et électrices du 7^e arrondissement qui ont choisi notre liste le 28 juin dernier. Quatorze semaines après le 1^{er} tour, ils ont fait le choix, comme à la Métropole ou à la Ville de Lyon, de la gauche et des écologistes.

Les attentes et les ambitions sont fortes. À l'heure du dérèglement climatique global, je suis persuadée que les solutions viennent des territoires.

J'en veux pour preuve la ville de Loos-en-Gohelle, petite bourgade du Pas-de-Calais, ex-territoire minier qui est devenu un modèle de transition énergétique.

J'en veux pour preuve la ville de Grande-Synthe, toujours dans le nord de la France, qui a incité des maraîchers bio à s'implanter sur ses terres et permis aux enfants de manger bio et ultra local à la cantine.

J'en veux pour preuve, plus près de chez nous cette fois, la ville de Grenoble qui a fait de la participation citoyenne un principe inhérent à toute politique publique.

Ces exemples sont source d'inspiration, mais nous devons tracer notre propre voie Lyonnaise.

La semaine dernière, nous avons désigné un Maire écologiste et un Président de Métropole écologiste. Une première. Je sais que nous pouvons compter sur eux pour créer ce réseau express vélo qui nous manque tant. Je connais leur souci de loger chacun et chacune dignement. Je sais leur ambition de ramener la nature en ville. Je connais également leur engagement contre toutes les inégalités et les discriminations.

Nous aurons à cœur d'appliquer ces politiques dans le 7^e arrondissement.

Ce matin, à quelques pas de la place Jean-Pierre FLACONNÈCHE, celui qui était Maire lors de mon arrivée dans l'arrondissement, celui qui était tant aimé des habitants et des habitantes, c'est un honneur pour moi de devenir Maire d'arrondissement. Un honneur également de succéder à Myriam PICOT ; chère Myriam, toi qui as porté haut et fort les valeurs humanistes et féministes, je suis fière de prendre ta suite.

Je ne prends pas cette suite seule. C'est une aventure collective. Je tiens ainsi à féliciter Monsieur CHIHI, Madame HÉNOQUE, Monsieur BOSETTI, Madame DE LAURENS, Monsieur MICHAUD et Madame TOMIC qui font partie de l'exécutif du Maire de Lyon. Je sais que nous pourrons compter sur vous. Je tiens aussi à féliciter Madame VACHER qui fait partie de l'exécutif de la Métropole de Lyon au côté de Bruno BERNARD.

Dans l'arrondissement, notre nouvelle majorité forme une équipe soudée pour assurer la mission de proximité qui nous incombe.

Nous avons pris un certain nombre d'engagements pendant la campagne et je sais qu'ils sont partagés par Messieurs SÉCHERESSE et GRABER, même si nous n'utilisons pas toujours les mêmes mots.

Nous voulons rendre cet arrondissement respirable. À l'heure où plus de 48 000 décès par an sont liés à la pollution de l'air, nous devons faire les aménagements nécessaires pour que nos rues soient 100 % cyclables et 100 % marchables.

Vélos, poussettes, fauteuils roulants, petits et gros marcheurs doivent pouvoir se déplacer facilement sur des pistes cyclables sécurisées et des trottoirs élargis.

Notre arrondissement fera la part belle à la nature en ville. Nous avons deux des trois plus grands parcs de la ville, à Blandan et à Gerland. Ils accueilleront tous deux des projets d'agriculture urbaine. Mais la nature ce n'est pas uniquement les parcs. Ainsi, partout dans l'arrondissement nous casserons le béton qui nous amène tant de chaleur et là où c'est possible planterons arbres, arbustes et autres plantes.

Les cours d'écoles seront elles aussi largement végétalisées, et je pense notamment aux deux nouvelles écoles, rue Croix Barret et Impasse des chalets.

Et car nature et alimentation sont indéniablement liées, nous nous engagerons pour une alimentation durable. Nous accompagnerons le passage au 100 % bio et 50 % local dans les cantines. Nous installerons une cité de l'alimentation durable dans les anciennes usines Fagor Brandt.

J'ai une pensée à cet instant pour Bruno CHARLES, élu écologiste du 7^e pendant 10 ans qui entamé ce travail avec le plan alimentaire territorial.

Le 7^e arrondissement ne dérogera pas à sa réputation de solidarité et d'accueil, et donc je te remercie de l'avoir rappelé, Myriam, tout à l'heure. Nous veillerons à ce que chacun et chacune ait accès à l'eau et à l'hygiène, nous multiplierons les solutions pour ces familles qui chaque année se retrouvent à la rue. Aux côtés de la Métropole nous encouragerons l'encadrement des loyers et la construction de logements sociaux. Chacun, chacune, doit trouver sa place dans l'arrondissement et avoir accès à l'éducation, à la santé, à la culture. Nous y serons particulièrement attentifs.

Nous sommes attendus sur la tranquillité publique. C'est normal, tranquillité et qualité de vie sont indéniablement liées. Nous apporterons des réponses multiples passant par l'aménagement, la prévention sociale, la médiation et le renforcement de la présence policière.

Alors que certains dénigrent les arrondissements prétextant leurs compétences restreintes, j'y vois moi une formidable opportunité d'être au contact réel avec les citoyens et les citoyennes. Notre équipe fera de la participation le maître mot de son action. Le 7^e arrondissement est vaste et divers, nous serons au contact des habitants et des habitantes. Nous mènerons la refonte des conseils de quartier et proposerons des budgets participatifs comme cela se fait déjà dans tant de villes dans le monde.

Enfin, et c'est un sujet qui me tient à cœur, nous aurons une attention particulière sur la place des femmes dans l'arrondissement, plus aucun espace public ne doit faire l'objet d'un usage 100 % masculin. Chaque nouvelle rue ou nouvelle place rendra hommage à une femme.

Il est d'usage de finir les discours par une citation. Je ne suis pas fan des convenances mais j'en ai cherché une. Je suis tombée sur le discours de Severn CULLIS-SUZUKI, en 1992 elle s'est exprimée au sommet de la Terre à Rio, elle avait 12 ans, j'en avais 3. Elle ne demandait qu'une chose : arrêter le massacre.

Et je propose que nous nous y employions. »

Applaudissements.

« Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur GRABER, je vous en prie. »

M. GRABER :

« Madame la Maire du 7^e arrondissement, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs.

Dimanche 28 juin, plus de 9 000 électeurs vous ont accordé leur confiance, Madame la Maire ainsi qu'à votre équipe, pour conduire l'avenir du 7^e arrondissement.

Au nom de la liste que j'ai eu l'honneur de porter durant la campagne et en tant qu'élu du groupe Progressistes et Républicains, je vous adresse mes vœux de pleine réussite dans cette tâche prenante et passionnante.

Si notre arrondissement a beaucoup changé en 20 ans à l'initiative de Raymond BARRE puis de Gérard COLLOMB et de ses équipes dans le 7^e, vous l'avez dit, Jean-Pierre FLACONNÈCHE et Myriam PICOT, les défis restent nombreux et complexes.

Pour les plus jeunes d'entre nous, et il y en a quelques-uns dans cette assemblée et c'est une très bonne chose, difficile d'imaginer ce qu'était Gerland ou le cœur de la Guillotière à la fin des années 1990.

Pour Gerland, le développement des transports en commun, je pense au métro, au tram, à la gare SNCF, a permis un désenclavement bénéfique au développement économique et urbain. Au sud, de très grandes entreprises forment le BioDistrict complétées par les centres de recherche internationaux, de l'ENS, le Centre International de Recherche contre le Cancer et sans doute de l'académie de l'OMS. Si de grandes activités industrielles ont disparu (Fagor, Nexans), d'autres entreprises se sont installées dont les leaders des énergies et des services (Cap Gemini, EDF Septen, RTE, Framatome en 2021 et GRT Gaz). Toutes concourent à la dynamique économique de l'arrondissement avec plus de 30 000 emplois. Dans le contexte de crise économique que nous commençons à subir, il vous appartiendra à vous, aux nouvelles équipes à la Ville et à la Métropole, de veiller à leur maintien et leur développement au service des Lyonnais.

Gerland, ce sont aussi de nouveaux quartiers urbains : Bon Lait est aujourd'hui terminé, d'autres restent à bâtir : Girondins, et notamment son volet commerces de proximité, Ginkgo au sud-est de Gerland, et je n'oublie pas la place des Pavillons dont la requalification doit démarrer. Du côté de la Cité Jardin, les études ont été conduites, la phase opérationnelle reste désormais à lancer rapidement en lien étroit avec ses habitants.

Gerland, c'est aussi une terre de sports, avec ses clubs professionnels qui ont pris la suite de l'OL, en rugby, en foot avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes et en basket. Sans doute les liens avec les clubs amateurs restent à renforcer. Et je n'oublie pas les équipements culturels, des plus grands aux plus intimes, qui attendent de votre part une forte attention.

Pour accompagner cette dynamique, plusieurs équipements publics ont été ou vont être créés : écoles, collèges, gymnases, piscines. C'est sans doute là où s'expriment aujourd'hui les plus fortes attentes, notamment en matière de petite enfance, et je sais que vous y êtes sensible, Madame la Maire, mais aussi en matière de vivre ensemble et de tranquillité publique, vous l'avez rappelé.

Sur Jean Macé, les grandes opérations urbaines ont abouti – l'îlot Parmentier avec le square Jean Pierre FLACONNÈCHE, vous l'avez dit – ou ont démarré, notamment l'îlot Duvivier / Vienne / Berthelot. Nous avons aussi été attentifs au logement social étudiant, que ça soit à Blandan, dans le nouveau campus des quais, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les besoins en locaux associatifs sont aujourd'hui très forts, j'espère que vous porterez pleinement le projet inter associatif de la MJC, de la Maison de l'Enfance et de l'EM7 dans le parc Blandan. De même, le commissariat libérera ou devrait libérer ici ses locaux dans notre Mairie dans quelques mois, il y a là

une belle opportunité, outre les besoins supplémentaires de la Mairie, d'accueillir des locaux associatifs en mutualisant le fonctionnement.

À la Guillotière, je ne doute pas, comme nous avons tenté de le faire ces dernières années, que vous serez vigilante à la mixité avec davantage de logements sociaux et un habitat plus durable, respectueux de l'âme de ce quartier, et des espaces verts plus nombreux.

Cette âme, c'est aussi celle des acteurs de la solidarité et de la santé particulièrement présents dans ce quartier, notamment le Foyer Notre-Dame des Sans Abris et le centre hospitalier St Luc St Joseph. Je m'associe à vos mots, Madame la Maire, à votre soutien que vous leur avez témoigné tout à l'heure.

Cette identité de la Guillotière est aujourd'hui durement éprouvée par les difficultés de cohabitation entre populations qui se côtoient davantage qu'elles vivent ensemble. Les solutions testées ces dernières années ont montré leur limite. J'espère que votre regard neuf permettra d'amener d'autres réponses, dans la co-construction, puisque les habitants sont demandeurs de réflexions et d'initiatives collectives.

Le 7^e, ce sont enfin des centaines d'associations, d'acteurs de la ville impliqués dans son animation et sa vie quotidienne. Depuis 2001, nous avons eu à cœur de répondre à leurs attentes, à leurs besoins, à leurs demandes parfois contradictoires. C'est la base du travail d'une mairie d'arrondissement, d'être dans l'écoute et dans la proximité. Je vous souhaite de maintenir ce lien, il est fondamental.

Merci aux agents de la Mairie d'arrondissement, que ça soit au cabinet ou dans les services, particulièrement attentifs à chacun et professionnels dans leurs missions.

Madame la Maire, chers collègues, c'est un héritage qui vous est transmis aujourd'hui à vous, et aux nouvelles équipes à la Ville et à la Métropole. Je serai attentif pour les six prochaines années à ce que vous le fassiez fructifier en répondant aux aspirations nouvelles de nos concitoyens. Je le serai par la transmission de mes connaissances de cet arrondissement auquel je suis attaché et qui m'a beaucoup apporté, mais aussi par ma vigilance sur les décisions que vous prendrez.

Je vous remercie. »

Applaudissements.

Mme la Maire :

« Merci, Monsieur GRABER, merci d'avoir rappelé l'histoire et notamment celle de Gerland, parce que c'est important dans l'histoire.

Et je vous rassure effectivement sur les équipements publics et sur les lieux associatifs, nous partageons le même constat et donc nous irons dans la même direction. Je vous assure aussi que nous ne comptons pas faire de la politique au niveau de l'arrondissement. Bien sûr que nous ferons de la politique au sens noble, mais nous travaillerons avec les listes d'opposition ou de minorité et j'aurai à cœur de partager avec vous les grands projets du 7^e arrondissement et de recueillir vos avis. »

3- ÉLECTION DES ADJOINTS D'ARRONDISSEMENT

3-1 Fixation du nombre des adjoints : Mme la Maire, Mme Fanny DUBOT.

« Mesdames et Messieurs, cher.es collègues, nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints et des adjointes.

Je vais donc lire un texte un peu rébarbatif du CGCT.

L'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints, adjointes, parmi les membres du conseil municipal.

L'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil d'arrondissement désigne en son sein parmi les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissement un ou plusieurs adjoints/adjointes. Le nombre ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre.

En application de l'article L.2511-25-1 du CGCT, dans les conseils d'arrondissement, la limite fixée par l'article L.2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil d'arrondissement.

L'arrondissement disposait dans le précédent mandat de 8 adjoints selon l'article L.2511-25 et de 2 adjoints de quartier. Le conseil du 7^e arrondissement de Lyon est donc composé de 27 membres. Le nombre maximum d'adjoints autorisé par la loi est donc de 8 adjoints en application de l'article L.2511-25 et de 2 adjoints par l'application de l'article L.2511-25-1.

Il y a lieu de fixer par un vote à main levée le nombre des adjoints de notre arrondissement. Compte tenu des compétences de la mairie d'arrondissement et afin de faciliter la gestion quotidienne de notre administration, je vous propose de fixer ce nombre au maximum autorisé, soit 10 adjoints/adjointes au total.

Je soumetts cette proposition aux voix.

- Qui est pour ?

Je crois qu'il y a l'unanimité, mais on va faire quand même :

- Qui s'abstient ?
- Qui vote contre ?

La proposition ayant obtenu l'unanimité, le chiffre de 10 adjoints est adopté. »

3-2 Conditions d'élection des adjoints : Mme Fanny DUBOT.

« Avant de procéder à l'élection des adjoints/adjointes au scrutin secret, je vous rappelle que le conseiller d'arrondissement qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu adjoint, ni en exercer temporairement les fonctions.

Les incompatibilités de professions et d'activités sont les mêmes que pour l'élection du maire, et Monsieur SÉCHERESSE nous les a rappelées tout à l'heure.

Selon l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints/adjointes sont élu(e)s au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe - ou de chaque genre, mais le CGCT ne le dit pas – ne peut être supérieur à 1.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats/candidates de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

3-3 Élection de la liste des adjoints : Mme la Maire, Mme Fanny DUBOT.

Mme la Maire :

« Je vais vous lire la liste qui est soumise à vos voix et qui va vous être distribuée, je pense. Je vous propose donc la liste suivante :

- 1^{er} adjoint : M. Luc VOITURIER
- 2^e adjointe : Mme Bénédicte PASIECZNIK
- 3^e adjoint : M. Boris MIACHON DEBARD
- 4^e adjointe : Mme Caroline RAMIREZ
- 5^e adjoint : M. Thomas DOSSUS
- 6^e adjointe : Mme Florence LECLUSE
- 7^e adjoint : M. Clément ESCARAVAGE
- 8^e adjointe : Mme Aurélie GRIES
- 9^e adjoint : M. Barthélémy CHENAUX
- 10^e adjointe : Mme Maxence GALLICE

Y a-t-il d'autres listes proposées ? Je vous remercie. Nous allons donc procéder au vote. Les bulletins et enveloppes sont en train de vous être distribués, et je vous remercie de faire votre choix.

Je remercie la secrétaire de séance de déposer en premier son enveloppe dans l'urne qui va circuler et de signer la feuille d'émargement, nous ferons ensuite circuler l'urne parmi vous par ordre alphabétique et vous devrez signer la liste d'émargement après avoir voté. Comme tout à l'heure.

J'invite les assesseurs à venir à la table rejoindre la secrétaire pour procéder au dépouillement. Donc, Madame GRIES, Monsieur GRABER et Madame GALLICE, s'il vous plaît.

Mesdames et Messieurs, je vais vous demander de vous asseoir. Oui, pardon, j'ai un peu anticipé, j'ai mis l'écharpe en attendant.

Voici les résultats du vote pour l'élection de la liste des adjoints et des adjointes :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 27
- Bulletins nuls ou blancs : 4
- Suffrages exprimés : 23

La majorité absolue étant à 13, la liste présentée par Madame Fanny DUBOT a obtenu 23 voix et donc la majorité absolue, elle est donc élue. »

Applaudissements.

« Félicitations à vous, Mesdames et Messieurs les adjoints/adjointes et je vais donc désormais vous lire la liste avec les délégations.

1^{er} adjoint : M. Luc VOITURIER, en charge de l'animation du projet d'arrondissement, de l'habitat et de la politique de la ville.

2^e adjointe : Mme Bénédicte PASIECZNIK, en charge de la nature en ville, de la résilience et de la prévention des risques.

3^e adjoint : M. Boris MIACHON DEBARD, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement.

4^e adjointe : Mme Caroline RAMIREZ, en charge des solidarités, de l'égalité des droits, de la vie des aînés et des affaires sociales.

5^e adjoint : M. Thomas DOSSUS, en charge de la culture, des événements, du tourisme et maire de nuit.

6^e adjointe : Mme Florence LECLUSE, en charge de l'enfance et de l'éducation.

7^e adjoint : M. Clément ESCARAVAGE, en charge de l'emploi, l'économie locale et les commerces.

8^e adjointe : Mme Aurélie GRIES, en charge de la petite enfance, de la vie associative et de la promotion de la santé.

9^e adjoint : M. Barthélémy CHENAUX, en charge de l'alimentation, de la prévention des déchets et de la propreté.

10^e adjointe : Mme Maxence GALLICE, en charge d'une mairie inclusive, de la communication, de l'accès à l'information et du numérique.

Par ailleurs, je vous informe que seront nommés conseillers délégués et conseillères déléguées :

Monsieur Vincent MONOT, en charge de la tranquillité, des mobilités et de l'espace public apaisé.

Monsieur Laurent BOSETTI, en charge de la démocratie locale.

Madame Lucie VACHER, en charge de la jeunesse, de la vie étudiante et de l'éducation populaire.

Monsieur Yacine FEKRANE, en charge des sports.

Madame Eugénie WIBER, en charge d'un arrondissement à hauteur d'enfant.

Pour ma part, je serai déléguée à l'égalité femmes/hommes, au budget participatif et aux finances.

Mesdames et Messieurs, cher.es collègues, avant de clore cette séance, je dois vous lire la charte de l'élu local.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques, consacrés par la présente charte de l'élu local.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

Je pense que cette charte vous sera remise et que vous allez avoir le guide ou quelque chose comme ça de l'élu. Vous aurez tout ça. »

3-4 Clôture de la séance

Mme la Maire :

« Mes cher.es collègues, avant de clore cette séance, je tiens à remercier Madame RIVAT, Madame NÈGRE, Madame ZOUZOU et tous les agents qui ont permis la bonne tenue de ce conseil un dimanche. Je remercie également Madame FONTAINE, Madame CHAMBONNET et Monsieur PLASSART qui nous accompagnent au quotidien.

Enfin, je tiens à m'adresser au public, merci à vous d'être venus dans des conditions particulières, et malheureusement, l'actualité sanitaire ne nous permet pas de tenir le traditionnel pot d'accueil. Je vous assure que nous nous rattraperons et que nous organiserons un événement convivial en mairie du 7^e dès que les conditions sanitaires nous le permettrons. En attendant, je vous invite à courir dans les commerces et autres bars locaux.

L'ordre du jour de notre première séance du conseil d'arrondissement étant épuisé, je lève la séance. Je remercie le doyen, la secrétaire et les assesseurs de rester quelques minutes pour signer le procès-verbal de cette séance et les différents documents qui doivent être transmis en préfecture.

Merci à toutes et à tous. »

Applaudissements.

« J'invite les adjoints et les adjointes à venir récupérer leurs écharpes, c'est un honneur pour moi de vous les remettre. »

Séance levée à 11 h 20